



Construction d un garage en limite de propriete

Par **BROSSAULT**, le **29/10/2009** à **13:28**

bonjour je vais construire un garage en limite de propriete (j ai le permis de construire)et cote voisin le garage auras une hauteur de 2.50 MON VOISIN peut il me posee des problemes a cause de la hauteur etant donner qu ils ont leur maison a 3 metres de cette meme limite de propriete avec une fenetre donnant sur ce coté l architecte ma affirmer que non mais j ai un doute merci pour la reponse

Par **nadiaf**, le **27/01/2010** à **16:33**

Reportez vous au POS ou au PLU de votre commune. Mais communément vous êtes dans votre droit. D'autre part vous avez eut votre permis accordé, la DDE vérifie la conformité de votre projet par rapport aux règles d'urbanisme de votre terrain.
Cordialement.

Par **nadiaf**, le **27/01/2010** à **16:33**

Reportez vous au POS ou au PLU de votre commune. Mais communément vous êtes dans votre droit. D'autre part vous avez eut votre permis accordé, la DDE vérifie la conformité de votre projet par rapport aux règles d'urbanisme de votre terrain.
Cordialement.